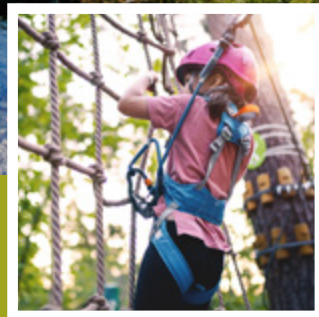
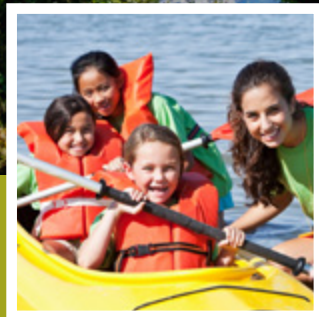
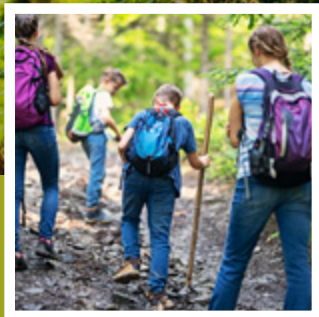


# SÉJOUR ÉTÉ 2024



**LLANWRTYD WELLS (PAYS DE GALLES)  
DU 21 AU 28 AOÛT 2024**

**OUVERT AUX 6-11 ANS / 12-17 ANS**



Tarifs : 350€ (450€ non Mériellois)



**Passeport obligatoire**

Anticipez les démarches

Inscriptions « Guichet unique »

01 34 48 20 23 ou [inscription@meriel.fr](mailto:inscription@meriel.fr)



# SÉJOUR ÉTÉ AU PAYS DE GALLES

## LES ACTIVITÉS



**Activités sports et nature :** Escalade, Kayak, Accrobranche/Tyrolienne, Escrime, Randonnée, Feu de camp, Initiation au Bushcraft, Aérobball, Course d'orientation, Trail en pleine nature.

**Activités culturelles locales** en partenariat avec le comité/association de jumelage Llanwrtyd - Mériel.

## TRANSPORTS / HÉBERGEMENT

### **Eurostar Aller-Retour :**

Paris Gare du Nord - Londres St Pancras

### **Car Aller-Retour :**

Londres - Llanwrtyd (Sharpe Compagnie Anglaise)

### **Hébergement en pension complète :**

Abernant Lake Hotel (Manor adventure), à Llanwrtyd Wells



## INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

### **Informations :**

06 60 33 08 90

sports@meriel.fr

### **Inscriptions « Guichet unique »**

ALSH, 1 place du Château Blanc

01 34 48 20 23 ou inscription@meriel.fr

PAYS DE GALLES



### **Passeport obligatoire**

Anticipez les démarches

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## SÉJOUR MULTI ACTIVITÉS À LLAWRTYD WELLS

**DU 21 AU 28 AOÛT 2024**

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Age : ..... Sexe : .....

Titulaire de l'autorité parentale : .....

Adresse : .....

Tel. Portable : ..... Domicile : .....

Travail : .....

Adresse mail (important) : .....

Portable du jeune : .....

Je soussigné(e),.....  
parent, responsable légal de l'enfant,

- Autorise mon enfant à participer au « Séjour ÉTE à LLANWYRTD » du 21 au 28 aout 2024.
- Autorise le responsable de l'encadrement à faire appel, le cas échéant, aux services médicaux et, si les autorités médicales le jugent indispensable, à pratiquer d'urgence toute intervention médicale ou chirurgicale rendue nécessaire par l'état de l'enfant, après en avoir été informé.
- Autorise mon enfant à être pris en photo/ filmé (droit à l'image en vue de publication sur les supports de communication de la ville) :  
Oui  Non
- M'engage à régler le coût du séjour, soit un montant de ..... €

Fait à ..... le ..... Signature :

Date d'enregistrement du dossier :

(Encadré réservé au service des Sports et Loisirs)



# CHARTRE DE VIE DU JEUNE EN SÉJOUR 2024

## PREAMBULE

Depuis bientôt 14 ans la ville, par le biais de son service sports et loisirs, propose des séjours aux ados de 11 à 17 ans avec des thématiques différentes, articulées autour des activités physiques et sportives.

Cette année, le service des sports, la Salle City Jeunes et l'ALSH s'unissent pour organiser un grand voyage et des vacances encore inédites ouvertes au 6 - 17 ans. Envoyer 48 mériellois au Pays de Galles, à LLANWYRTD WELLS, ville jumelée avec MÉRIEL. Le bon déroulement et la cohésion de groupe au sein du séjour supposent l'adhésion de tous à quelques règles de vie qui méritent d'être clairement exprimées, d'où le nécessaire respect de cette charte.

## ARTICLES

1. Je m'engage à respecter les horaires tout au long du séjour avec ma tenue adaptée à l'activité (voir trousseau donné à l'inscription). En cas de problème de quelque nature qu'il soit, je m'engage à prévenir un éducateur en charge du séjour.
2. Je m'engage à avoir un comportement et un langage respectueux envers les éducateurs, les autres participants du groupe, les prestataires d'activités et toute autre personne que je serai susceptible de rencontrer tout au long du séjour.
3. Je m'engage à ne commettre aucune forme de violence et/ou de discrimination envers les autres.
4. Je m'engage à respecter les installations ainsi que le matériel mis à disposition. De plus, j'aiderai à ranger et à rendre le matériel mis à ma disposition par les éducateurs, chaque fin de journée.
5. Je m'engage à ne jamais sortir du logement commun sans autorisation et à respecter les consignes données par les éducateurs tout au long du séjour, dans l'intérêt général.
6. Je m'engage à respecter les lieux que je traverse, ne pas jeter d'objets, ne pas polluer l'environnement pendant toute la durée du séjour. Je m'engage à utiliser mon téléphone portable uniquement pendant les heures autorisées (17h à 22h) et en cas d'urgence.
7. Tout manquement à l'une de ces règles sera immédiatement suivi, dans un premier temps, d'un rappel à la charte. Puis, en cas de récidive et/ou en fonction de la gravité des faits commis, une sanction pouvant aller d'un isolement d'une journée jusqu'à l'exclusion du séjour sera prise à l'encontre du jeune, avec un retour possible sur Mériel aux frais des parents.

Les éducateurs en charge du séjour prendront la sanction qu'ils estiment être à la hauteur du non-respect de cette charte. Les parents seront alors avertis de la situation, et aucun remboursement ne sera effectué.

Je certifie avoir bien pris connaissance de cette charte de vie du jeune en séjour.  
Je m'engage à respecter et à appliquer ces règles et ce pendant toute la durée du séjour.

NOM et Prénom : Signature du Jeune

Signature du représentant légal